

## C O M M U N I Q U É   D E   P R E S S E

*Strasbourg, le 27 juin 2018*

### **La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel approuve le protocole de convergence avec le Crédit Mutuel Massif Central**

Saisi par la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central, **le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (Groupe Crédit Mutuel CM11) a approuvé ce jour, à l'unanimité, le protocole de convergence du Crédit Mutuel Massif Central vers la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.**

Cette résolution intervient après l'agrément préalable de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe Crédit Mutuel, adopté le 19 juin dernier.

Les décisions définitives relatives à la convergence seront prises par les instances habilitées de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central.